

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
29 janvier 2009 (29.01.2009)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2009/013408 A2

- (51) Classification internationale des brevets :
B62H 5/12 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2008/000866
- (22) Date de dépôt international : 20 juin 2008 (20.06.2008)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
0704431 21 juin 2007 (21.06.2007) FR
- (71) Déposant et
(72) Inventeur : **SOLDAN-BERGER, Christian** [FR/FR]; 17
quai du Pothuis, F-95300 Pontoise (FR).
- (74) Mandataire : **FOSSE, Danièle**; Bletry & Associés, 23,
rue du Renard, F-75004 Paris (FR).
- (81) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de
protection nationale disponible*) : AE, AG, AL, AM, AO,
AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH,
CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG,
ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL,
IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK,
LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW,
MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL,
PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SV, SY,
TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA,
ZM, ZW.
- (84) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: ANTI-THEFT DEVICE FOR TWO-WHEELED VEHICLES AND, MORE SPECIFICALLY, MOTORCYCLES

(54) Titre : DISPOSITIF ANTIVOL POUR DEUX ROUES ET PLUS PARTICULIÈREMENT POUR MOTOS

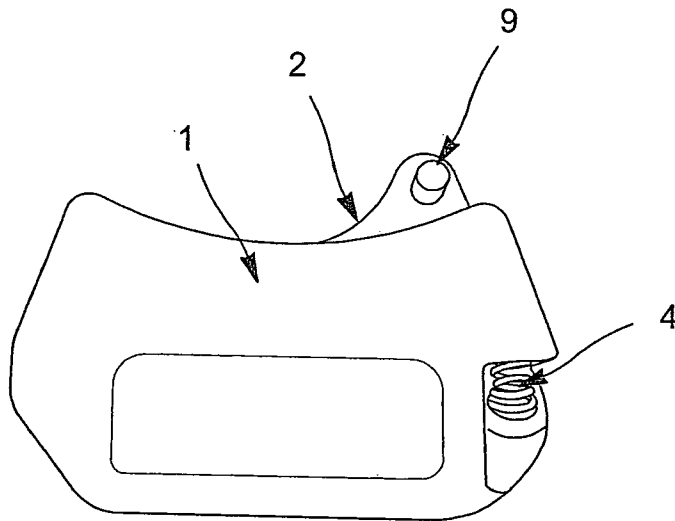


FIG. 1

(57) Abstract: The invention relates to an anti-theft device for two-wheeled vehicles, particularly motorcycles, consisting of a clamp comprising two clamping jaws (1, 2) which can pivot between an open clamp position and a closed clamp position and which are arranged so as to define a space in the closed clamp position, in which a section of the transmission chain of the vehicle and the supporting ring gear thereof can be housed, said space being formed such that, in the closed position, the clamp is retained on the transmission chain by said chain. Means for locking the anti-theft device in place on a vehicle are also provided. In addition to the clamping jaws (1, 2), the clamp also includes two arms which extend beyond the pivot axis of the clamp and which, in the closed clamp position, define a space therebetween, in relation to which space the locking means can be locked/unlocked in order to prevent the clamp from pivoting and opening when the anti-theft device is in place on the vehicle.

(57) Abrégé : L'invention concerne un dispositif antivol pour véhicule à deux roues, en particulier une moto, constitué d'une pince comprenant deux mors de serrage (1, 2) articulés entre une position d'ouverture de la pince et une position de fermeture de ladite pince, lesdits deux mors de serrage (1, 2) étant agencés pour, en position fermée de la pince, définir un espace dans lequel est logeable une section de la chaîne de transmission du véhicule et de la couronne la portant, ledit espace étant conformé pour que, en position fermée, ladite pince soit retenue sur la chaîne de transmission par ladite chaîne de transmission, des moyens de verrouillage du dispositif antivol en place sur un véhicule étant en outre prévus. La pince présente outre les deux mors de serrage (1, 2), deux branches s'étendant au-delà de l'axe d'articulation de la pince et définissant, en position de fermeture de la pince, un espace entre elles dans lequel les moyens de verrouillage sont agencés pour se loger de manière verrouillable/déverrouillable,

[Suite sur la page suivante]

WO 2009/013408 A2



GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— *sans rapport de recherche internationale, sera republiée dès réception de ce rapport*

Dispositif antivol pour deux roues et plus particulièrement pour motos.

La présente invention concerne un dispositif antivol pour deux roues et plus particulièrement pour motos.

5

Depuis de plusieurs décennies, les deux-roues et particulièrement les motos bénéficient de moyens antivols perfectionnés. Plusieurs types de dispositifs antivol pour deux roues sont à disposition sur le marché. En effet, il existe des dispositifs constitués principalement d'une chaîne qui passe au moins au travers de la roue et potentiellement autour d'un autre objet tel que du mobilier urbain. Elle empêche ainsi le potentiel voleur de rouler. Malheureusement un tel dispositif manque de performance car ces types de chaînes peuvent être brisés assez facilement lorsque le métal les constituant est refroidi ou en utilisant des moyens de sectionnement puissants. De plus, un tel dispositif présente l'inconvénient d'un poids élevé et d'un encombrement relativement important.

10

D'autres dispositifs antivol en forme de « U » rigide sont très utilisés par les propriétaires de deux-roues. Ces dispositifs se placent également au travers de la roue et l'empêchent de tourner. Malheureusement ces dispositifs ne permettent pas la même adaptabilité que les dispositifs antivols à chaîne et bien que de gros progrès aient été réalisés il présentent toujours une certaine fragilité et un manque de résistance aux effractions.

15

Il existe également des antivols particuliers permettant le blocage du guidon du véhicule tel que décrit dans WO2007040376 ou de la direction du véhicule tel que décrit dans WO2006053482.

20

Un autre dispositif antivol est appelé bloc-disque et, comme son nom l'indique, il permet de bloquer le disque du véhicule à deux roues. Il peut se fixer sur la roue avant ou arrière de la moto. Ce dispositif présente l'avantage de sa compacité mais en revanche il ne peut pas être fixé à un point d'ancrage ce qui n'exclut pas le vol par emportement de la moto. De plus, il est très discret et est malheureusement souvent oublié par le propriétaire du véhicule. Cet oubli fait de gros dégâts généralement (voilage, destruction de l'étrier de frein) car la roue peut faire un tour complet avant de se bloquer. De plus, il n'offre pas une résistance et une sécurité suffisamment efficace et satisfaisante. En effet, il suffit seulement de 15 secondes à 1 minute 30 aux spécialistes pour le neutraliser, un laps de temps beaucoup trop court pour

30

dissuader les voleurs. Il est évident que le nombre de vols diminue avec le temps de résistance de l'antivol aux ravisseurs.

Il apparaît alors indispensable de concevoir des antivols extrêmement difficiles à détruire ou à retirer pour sécuriser au mieux le véhicule à deux-roues. De plus, l'antivol doit être fixé sur des parties essentielles et/ou coûteuses à remplacer de la moto pour dissuader au maximum du vol.

La chaîne de transmission est un élément essentiel d'un véhicule à deux-roues comme par exemple une moto. Aussi les inventeurs se sont-ils intéressés à cet élément en particulier dans la conception de leur dispositif antivol. En effet, aucun antivol sur le marché ne bloque la chaîne de transmission.

On a proposé dans US 4 409 804, un dispositif antivol pour véhicule à deux roues, comme une moto qui soit relativement compact. Ce dispositif est constitué d'une pince comprenant deux mors de serrage articulés entre une position d'ouverture de la pince et une position de fermeture de la pince, lesdits deux mors étant agencés pour, en position fermée de la pince, définir un espace entre lequel est logeable une section de la chaîne de transmission du véhicule et de la couronne la portant. Cet espace est conformé pour que, en position fermée, ladite pince soit retenue sur la chaîne de transmission par ladite chaîne de transmission, des moyens de verrouillage étant en outre prévus pour bloquer l'articulation de la pince et empêcher l'ouverture de celle-ci, lorsque le dispositif antivol est en place sur un véhicule.

Cette pince comporte donc deux mors de serrage articulés à la manière d'une paire de ciseaux et prolongés au-delà de l'axe d'articulation par deux branches. Ces deux branches planes, en position de fermeture de la pince, s'étendent l'une contre l'autre et en position d'ouverture s'écartent l'une de l'autre pour écarter les mors de serrage, à la manière d'une paire de ciseaux en forme sensiblement de X.

Ainsi, pour verrouiller la fermeture de la pince mise en place sur une chaîne de moto, chaque branche comporte une lumière ménagée en correspondance pour qu'en position de fermeture de la pince, on puisse engager la tige d'un cadenas au travers des branches et bloquer ainsi l'articulation du dispositif antivol.

Une telle pince présente un inconvénient majeur en ce qu'un tel dispositif peut aisément être enlevé par simple coupure du cadenas. Il est donc aisé de comprendre qu'un tel antivol n'ait pas connu de succès.

- 5 La présente invention a donc pour but principal de proposer un dispositif antivol simple à utiliser et d'une fiabilité élevée.

Ainsi, la présente invention concerne un dispositif antivol pour véhicule à deux roues, en particulier une moto, constitué d'une pince comprenant deux mors de serrage articulés entre
10 une position d'ouverture de la pince et une position de fermeture de ladite pince, lesdits deux mors de serrage étant agencés pour, en position fermée de la pince, définir un espace dans lequel est logeable une section de la chaîne de transmission du véhicule et de la couronne la portant, ledit espace étant conformé pour que, en position fermée, ladite pince soit retenue sur la chaîne de transmission par ladite chaîne de transmission, des moyens de verrouillage du
15 dispositif antivol en place sur un véhicule étant en outre prévus, caractérisé en ce que la pince présente outre les deux mors de serrage, deux branches s'étendant au-delà de l'axe d'articulation de la pince et définissant, en position de fermeture de la pince, un espace entre elles dans lequel les moyens de verrouillage sont agencés pour se loger de manière verrouillable/déverrouillable, pour bloquer l'articulation de la pince et empêcher l'ouverture
20 de celle-ci, lorsque le dispositif antivol est en place sur un véhicule.

Ainsi de manière avantageuse, le dispositif antivol selon l'invention est d'une utilisation simple puisqu'il suffit d'ouvrir la pince pour mettre en place celle-ci sur une section de la chaîne de transmission d'une moto et une section de la couronne, puis de fermer ladite pince
25 pour la maintenir en place sur ladite chaîne et ladite couronne, les moyens de verrouillage bloquant l'ouverture de ladite pince.

De préférence, l'espace défini entre les mors de serrage de la pince présente une première partie dans laquelle se loge une section de la chaîne de transmission et une partie de
30 dimension plus réduite se logeant sous la chaîne de transmission au niveau de la couronne. Ainsi selon une forme de réalisation, on peut prévoir que la face interne de chaque mors de serrage présente une rainure qui, lorsque les mors sont en regard l'un de l'autre, définit la première partie de l'espace dans lequel est logeable la chaîne de transmission tandis que l'extrémité des mors de serrage définit la seconde partie dudit espace, cette extrémité formant

donc un retour qui, lorsque la pince est montée sur la chaîne de transmission et la couronne, se loge sous ladite chaîne de transmission au niveau de la couronne.

5 Ce retour empêche le retrait de la pince du dispositif, ce qui présente comme avantage que celui-ci peut être placé à n'importe quel endroit sur la chaîne, sans qu'il puisse tomber de ladite chaîne.

10 De manière avantageuse, les moyens de verrouillage du dispositif selon l'invention sont agencés pour se loger de manière verrouillable/déverrouillable entre les deux branches de la pince. Ainsi, de préférence, les moyens de verrouillage sont constitués notamment d'un barreau logeable entre les deux branches de la pince à l'opposé de l'espace entre les mors de serrage, dans lequel se logent une section de la chaîne de transmission et une partie de la couronne, au dessus de l'axe de pivotement et parallèlement à ce dernier.

15 De préférence, les moyens de verrouillage logeables dans l'espace entre les branches de la pince comprennent des organes de blocage/verrouillage coopérant avec des organes complémentaires ménagés sur la pince de telle sorte que lorsqu'ils sont logés dans ledit espace entre les deux branches de la pince, ces organes de blocage/verrouillage ne sont pas ou peu accessibles et ainsi, le forçement ou la fracture des moyens de verrouillage de la pince
20 sont extrêmement difficiles voire même impossibles.

Ledit barreau présente de préférence une face inférieure étagée, l'extrémité du barreau s'engageant en premier entre les branches de la pince étant en retrait par rapport à ladite pince, ménageant un espace, alors que l'autre extrémité du barreau repose contre la pince, le
25 barreau, portant à son extrémité, une serrure et dans le prolongement de ladite serrure, en tant qu'organe de blocage/verrouillage, une tige de verrouillage permettant le blocage dudit barreau sur la pince, par coopération d'une nervure, en tant qu'organe complémentaire, s'étendant transversalement entre les branches de la pince et d'au moins un ergot ménagé sur la tige de verrouillage. Sous l'effet de l'actionnement de la serrure, la tige entre en rotation ce
30 qui entraîne le positionnement de l'ergot de la tige en saillie derrière ladite nervure de la pince. Ce positionnement de l'ergot en saillie est possible grâce à l'espace ménagé entre la pince et le barreau dans la partie distale, éloignée de la serrure et il permet ainsi l'immobilisation et le blocage verrouillé du barreau sur la pince.

Selon une forme de réalisation préférée, l'un des mors de serrage présente une partie en saillie radiale munie d'un pion destiné à venir en saillie vers l'intérieur de la pince, sensiblement perpendiculairement à l'axe de pivotement de ladite pince et propre à se loger dans une
5 lumière de la couronne portant la chaîne de transmission.

De préférence, la pince est maintenue en position fermée par un moyen de rappel élastique tel qu'un ressort, de sorte qu'il suffit d'exercer une pression sur les branches de la pince pour les rapprocher de manière à écarter les mors de serrage, le relâchement de cette pression
10 ramenant les mors de serrage en regard l'un de l'autre en position fermée sous l'effet du moyen de rappel élastique tandis que les branches s'écartent de nouveau.

L'un des avantages de cet antivol selon la présente invention par rapport aux antivols de l'art antérieur est que l'on ne peut pas avancer la moto lorsque l'antivol est en place ou d'un
15 déplacement très limité (de l'ordre des centimètres) correspondant au maximum à la longueur de la lumière dans lequel le pion de l'antivol est inséré. Ceci a l'avantage, par rapport aux antivols déjà commercialisés et particulièrement les antivols bloc-disques, de ne pas détruire ou fausser une partie de la moto lorsque le propriétaire oublie d'enlever l'antivol avant de démarrer, ce qui est assez fréquent.

20

Dans une forme de réalisation particulière de la présente invention, ledit dispositif antivol est équipé d'un système permettant d'alerter les personnes qu'un vol de moto est en train de se produire. Ce système peut être, par exemple, un système électronique d'avertissement, une
25 alarme au moins auditive et/ou visuelle insérée dans le dispositif et qui est désactivée lorsque le dispositif est déverrouillé de manière appropriée. Par exemple, lorsqu'une effraction est commise, au moins une pile délivrant un certain niveau sonore (environ 110 dB) est actionnée et/ou une alarme visuelle tel que des feux clignotants sont activés. Ce dispositif permet également aux personnes mal-entendantes ou sourdes d'être averties de l'effraction.

30 De cette description, on comprend bien que les principaux avantages de ce dispositif antivol selon la présente invention sont la fiabilité accrue, l'inviolabilité, la robustesse, avec une simplicité d'utilisation et de confection, un poids très raisonnable, un encombrement très faible et un coût très abordable.

On décrira maintenant l'invention plus en détail en référence au dessin en annexe dans lequel :

5 La figure 1 est une vue en perspective avant d'un exemple de réalisation d'un dispositif antivol selon l'invention ;

La figure 2 est une vue de côté du dispositif de la figure 1 ;

La figure 3 est une vue de l'autre côté du dispositif de la figure 1 ;

10

La figure 4 est une vue du dessus du dispositif de la figure 1 ;

La figure 5 est une vue du dessus de la pince du dispositif de la figure 1 ;

15 La figure 6 est une vue du dessous des moyens de verrouillage du dispositif de la figure 1 ;

La figure 7 est une vue du dessus du dispositif de la figure 1 au moment de l'assemblage des moyens de verrouillage sur la pince ;

20 La figure 8 est une vue en perspective avant de la pince du dispositif selon la figure 1 en position ouverte ;

La figure 9 est vue en perspective avant du dispositif de la figure 1 monté sur une chaîne de transmission et une couronne de moto.

25

Le dispositif antivol selon l'invention est constitué d'une pince A présentant deux mors de serrage 1, 2 et deux branches 10, 20, pivotant autour d'un axe 3 et articulés grâce à un ressort de rappel 4. Lesdits mors de serrage 1, 2 peuvent ainsi pivoter et s'ouvrir, à la manière d'une pince à cheveux, libérant un espace 5 dans lequel peut se loger une section de la chaîne de transmission 6 et une partie de la couronne 13 portant ladite chaîne 6 tandis que les branches 30 10, 20 se rapprochent l'une de l'autre.

Ces deux mors de serrage 1, 2 sont donc agencés pour former en position fermée de la pince A, l'espace 5 pour accueillir entre eux une section de la chaîne de transmission 6 et une partie de la couronne 13 comme on peut le voir à la figure 9.

5 L'espace 5 est en outre conformé pour loger une section de la chaîne de transmission 6 et une partie de la couronne 13 mais également de sorte que ladite pince A soit retenue sur la chaîne de transmission 6 par ladite chaîne de transmission 6. Ainsi, sur la figure 2, on peut voir que cet espace 5 présente une première partie 5a dans laquelle se loge une section de la chaîne de transmission 6 et une partie 5b de dimension plus réduite se logeant sous la chaîne de transmission 6 au niveau de la couronne 13.

Ainsi, la face interne de chaque mors de serrage 1, 2 présente de préférence une rainure 7 qui, lorsque les mors 1, 2 sont en regard l'un de l'autre, définissent la première partie 5a de l'espace dans lequel est logeable la chaîne de transmission 6 tandis que l'extrémité 8 des mors de serrage 1, 2 définit la seconde partie 5b de l'espace 5. Cette extrémité 8 forme donc un retour qui, lorsque la pince A est montée sur une section de la chaîne de transmission 6 et la couronne 13, se loge sous ladite chaîne de transmission 6 empêchant le retrait de la pince A.

L'axe de pivotement 3 ou d'articulation de la pince A est un axe classique composé d'une tige d'acier forgé passant au travers d'orifices prévus dans chacune des branches 10, 20. Le pivotement des branches par rapprochement des extrémités opposées aux mors de serrage 1, 2 entraîne une ouverture de la pince A et un écartement des mors de serrage 1, 2. L'ouverture des mors 1, 2 permet alors le placement du dispositif antivol sur la chaîne de transmission 6 ou son retrait.

25 Comme l'ensemble des pièces dudit dispositif antivol selon la présente invention, la pince A est conçue en acier forgé, un matériau qui offre une bonne dureté et une bonne résistance tout en minimisant le poids.

30 Les objectifs principaux de la présente invention sont la fiabilité et l'inviolabilité de cet antivol.

Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, illustrée en figure 2, l'un des mors de serrage 1, 2 présente une partie en saillie radiale 8a munie d'un pion 9 destiné à venir en

saillie vers l'intérieur de la pince A, sensiblement perpendiculairement à l'axe de pivotement 3 de ladite pince A. Ce pion 9 est destiné à se loger dans l'une des lumières 11 de la couronne 13 portant la chaîne de transmission 6. Lorsque la chaîne de transmission 6 tourne ou avance, le dispositif antivol ne peut progresser au maximum que de la longueur de la lumière 11 car le pion 9 vient en butée contre l'une des extrémités de ladite lumière 11.

Ledit dispositif antivol comprend également des moyens de verrouillage B constitués notamment d'un barreau 14 qui vient se placer dans l'espace 50 entre les deux branches 10, 20 de la pince A à l'opposé de l'espace 5, au dessus de l'axe de pivotement 3 et parallèlement à ce dernier.

Ce barreau 14 est agencé pour s'engager entre les branches 10, 20 de la pince A et de sorte qu'une fois engagé sur ladite pince A, la partie supérieure dudit barreau 14 est en alignement avec les extrémités des branches 10, 20 de la pince A comme cela est visible sur la figure 4.

Ainsi, lorsque ledit barreau 14 est en place dans l'antivol, il empêche l'ouverture des mors 1, 2 par pivotement autour de l'axe 3 précédemment décrit. Le barreau 14 comprend en outre des organes de blocage/verrouillage dudit barreau sur la pince permettant ainsi le verrouillage de la pince A.

Ainsi, la partie inférieure dudit barreau 14 est étagée, c'est-à-dire que l'extrémité 14a du barreau 14 s'engageant en premier entre les branches 10, 20 de la pince A est en retrait par rapport à la pince A alors que l'autre extrémité 14b du barreau 14 repose contre la pince A.

Ce barreau 14 porte aussi à l'une de ses extrémités 14b, une serrure 15 logée en retrait de la surface du barreau 14 pour offrir un maximum de sécurité notamment en terme de perçage, de sciage et de découpage. Les moyens de verrouillage B comportent en outre logée dans le barreau 14 et dans le prolongement de la serrure 15, une tige de verrouillage 16 permettant le blocage dudit barreau 14 sur la pince A. Cette tige de verrouillage 16 est une tige en métal contenant au moins un ergot 17 en saillie. Ladite tige de verrouillage est entraînée en rotation en même temps que la rotation de la clé dans la serrure 15.

Dans une forme de réalisation illustrée sur les figures 6 et 7, cette tige de verrouillage 16 est un cylindre non usiné logé dans la partie 14b (tige masquée) puis usiné avec au moins un plat

dans sa partie 14a. Le cylindre dans cette partie 14a se présente donc sous forme d'un demi-cylindre formant un ergot 17 et pourvu d'une encoche 16a. Lors du pivotement de la tige de verrouillage 16 par actionnement de la serrure 15, ladite encoche 16a vient en regard de la nervure 18 ménagée en saillie sur la pince A s'étendant transversalement entre les branches 10, 20 de ladite pince A et l'ergot 17 est amené en saillie dans l'espace laissé libre par la partie inférieure 14a en retrait dudit barreau 14 et vient dans le prolongement de la partie inférieure en saillie 14b dudit barreau 14, il se loge derrière cette nervure 18 verrouillant ainsi les moyens de verrouillage B sur la pince A.

10 Ainsi, lorsqu'on insère le barreau 14 sur la pince A entre les branches 10, 20, la serrure 15 doit être en position ouverte ou déverrouillée pour que l'ergot 17 soit effacé dans le barreau 14 de sorte à passer au-dessus de la nervure 18 présente entre les branches 10, 20 de la pince A. Puis le barreau 14 par sa partie inférieure en saillie vient en butée contre ladite nervure 18. Le barreau 14 est alors en place sur la pince et on actionne la serrure 15 de sorte que l'ergot 15 17 de la tige de verrouillage 16 est amené en saillie derrière ladite nervure 18, empêchant tout retrait du barreau 14, verrouillant ainsi la mise en place du dispositif antivol.

Seul un actionnement et un déverrouillage de la serrure 15 permettra de libérer et de rendre indépendants chacun de la pince A et des moyens de verrouillage B. Un des avantages 20 principaux d'un antivol selon la présente demande réside dans le fait qu'une fois la serrure verrouillée, l'accès à la structure et son forçage ou sa fracture sont extrêmement difficiles voire impossibles, du fait de la structure compacte dudit dispositif antivol.

La serrure utilisée possède un mécanisme connu de l'homme du métier. Elle est par exemple 25 bloquée par des pions et possède des organes d'entraînement du cylindre formant la tige de verrouillage 16.

L'invention n'est bien entendu pas limitée à l'exemple de réalisation décrit mais englobe toutes les variantes définies dans les revendications dépendantes.

REVENDICATIONS

1. Dispositif antivol pour véhicule à deux roues, en particulier une moto, constitué d'une pince (A) comprenant deux mors de serrage (1, 2) articulés entre une position d'ouverture de la pince (A) et une position de fermeture de ladite pince (A), lesdits deux mors de serrage (1, 2) étant agencés pour, en position fermée de la pince (A), définir un espace (5) dans lequel est logeable une section de la chaîne de transmission du véhicule et de la couronne la portant, ledit espace (5) étant conformé pour que, en position fermée, ladite pince (A) soit retenue sur la chaîne de transmission par ladite chaîne de transmission, des moyens de verrouillage (B) du dispositif antivol en place sur un véhicule étant en outre prévus, caractérisé en ce que la pince (A) présente outre les deux mors de serrage (1, 2), deux branches (10, 20) s'étendant au-delà de l'axe d'articulation (3) de la pince (A) et définissant, en position de fermeture de la pince (A), un espace (50) entre elles, dans lequel les moyens de verrouillage (B) sont agencés pour se loger de manière verrouillable/déverrouillable, pour bloquer l'articulation de la pince (A) et empêcher l'ouverture de celle-ci, lorsque le dispositif antivol est en place sur un véhicule.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'espace (5) présente une première partie (5a) dans laquelle se loge une section de la chaîne de transmission (6) et une partie (5b) de dimension plus réduite se logeant sous la chaîne de transmission (6) au niveau de la couronne (13).

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que la face interne de chaque mors de serrage (1, 2) présente une rainure (7) qui, lorsque les mors (1, 2) sont en regard l'un de l'autre, définit la première partie (5a) de l'espace (5) dans lequel est logeable une section de la chaîne de transmission (6) tandis que l'extrémité (8) des mors de serrage (1, 2) définit la seconde partie (5b) de l'espace (5), cette extrémité (8) formant donc un retour qui, lorsque la pince (A) est montée sur la chaîne de transmission (6) et la couronne (13), se loge sous ladite chaîne de transmission (6).

4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens de verrouillage (B) sont constitués notamment d'un barreau (14) logeable entre les deux branches (10, 20) de la pince (A) à l'opposée de l'espace (5), au dessus de l'axe de pivotement ou d'articulation (3) et parallèlement à ce dernier.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4,
caractérisé en ce que les moyens de verrouillage (B) logeables entre les branches de la pince (A)
comprennent des organes de blocage/verrouillage coopérant avec des organes
5 complémentaires ménagés sur la pince (A) de telle sorte que lorsqu'ils sont logés dans ledit
espace (50) entre les deux branches (10, 20) de la pince (A), ces organes de
blocage/verrouillage ne sont pas ou peu accessibles.
6. Dispositif selon l'une des revendications 4 et 5,
10 caractérisé en ce que ledit barreau (14) présente une face inférieure étagée, l'extrémité (14a)
du barreau (14) s'engageant en premier entre les branches (10, 20) de la pince (A) étant en
retrait de la pince (A) alors que l'autre extrémité (14b) du barreau (14) repose contre la pince
(A), le barreau (14) portant à son extrémité (14b) une serrure (15) et dans le prolongement de
ladite serrure (15), en tant qu'organe de blocage/verrouillage, une tige de verrouillage (16)
15 permettant le blocage dudit barreau (14) sur la pince (A), par coopération d'au moins un ergot
(17) porté par la tige (16) et d'une nervure (18), en tant qu'organe complémentaire, s'étendant
transversalement entre les branches (10, 20) de la pince (A).
7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6,
20 caractérisé en ce que l'un des mors de serrage (1) présente une partie en saillie radiale (8a)
munie d'un pion (9) destiné à venir en saillie vers l'intérieur de la pince (A), sensiblement
perpendiculairement à l'axe de pivotement (3) de ladite pince (A).
8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7,
25 caractérisé en ce que ledit dispositif est pourvu d'un système d'alarme au moins auditive et/ou
visuelle.
9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes,
caractérisé en ce qu'il est réalisé en acier forgé.

1 / 5

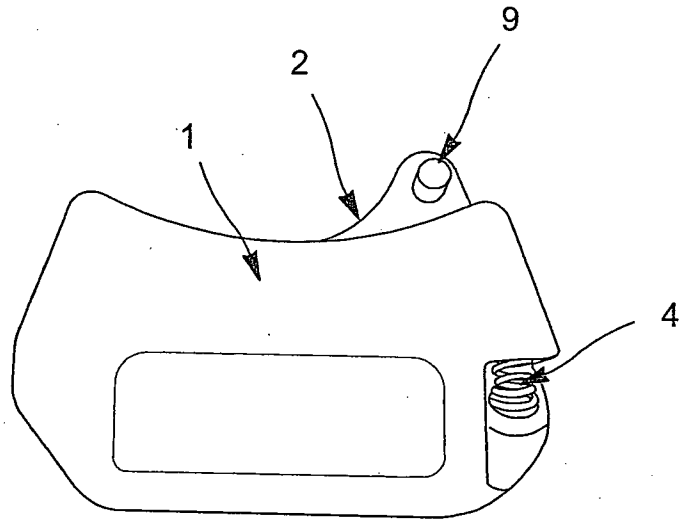


FIG. 1

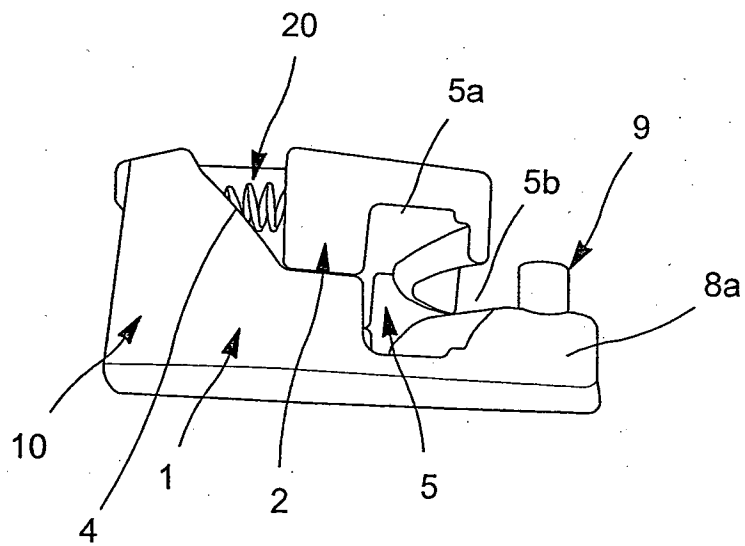


FIG. 2

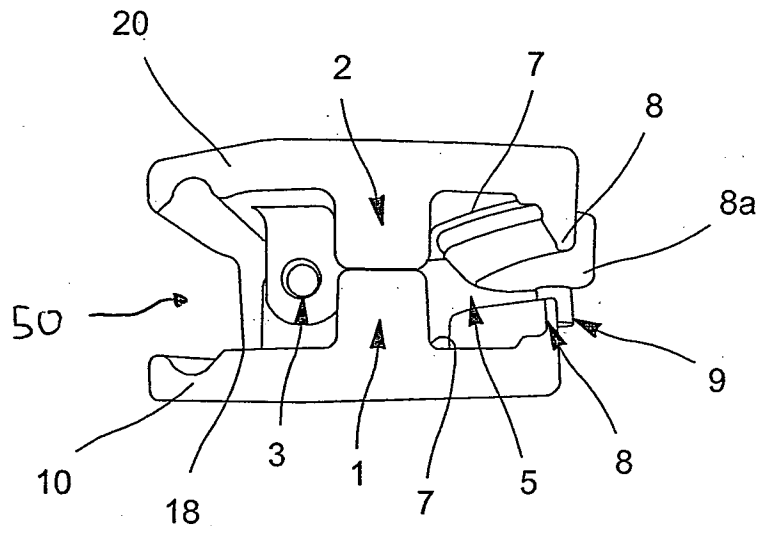


FIG. 3

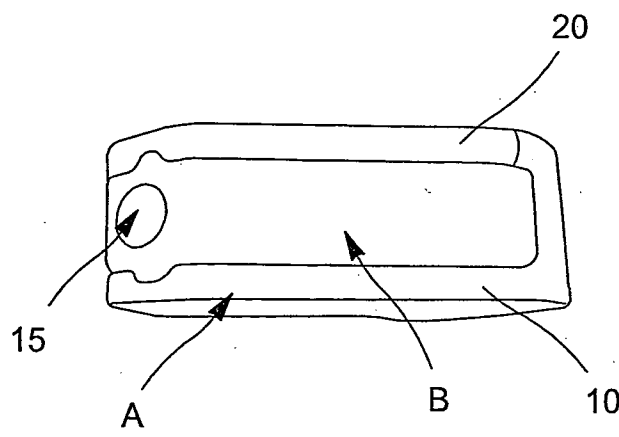


FIG. 4

3 / 5

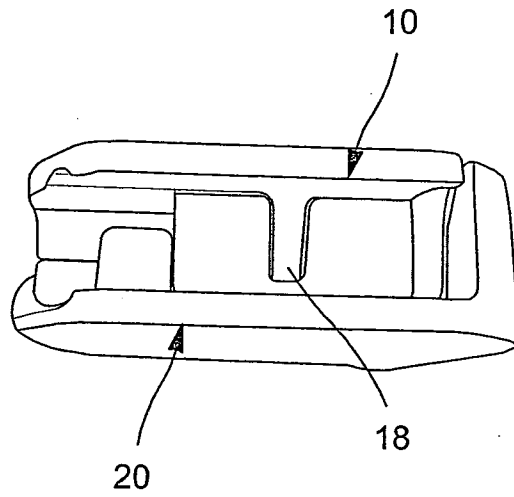


FIG. 5

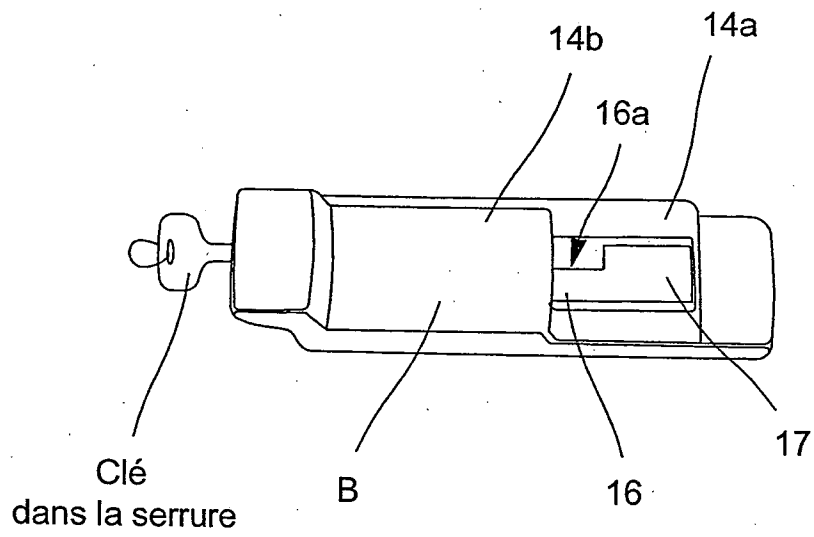


FIG. 6

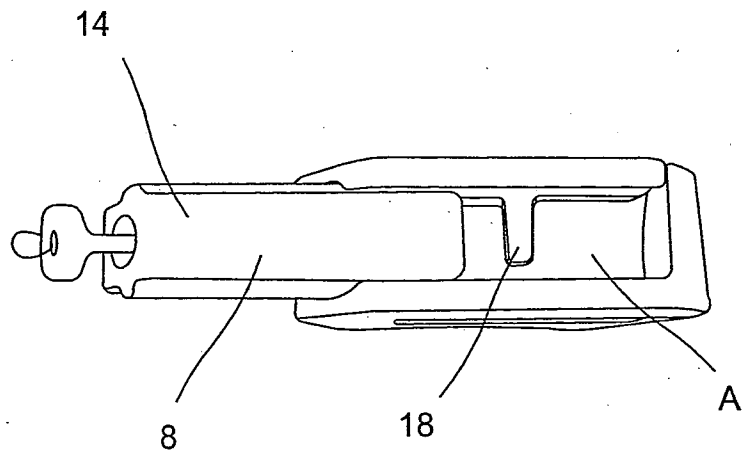


FIG. 7

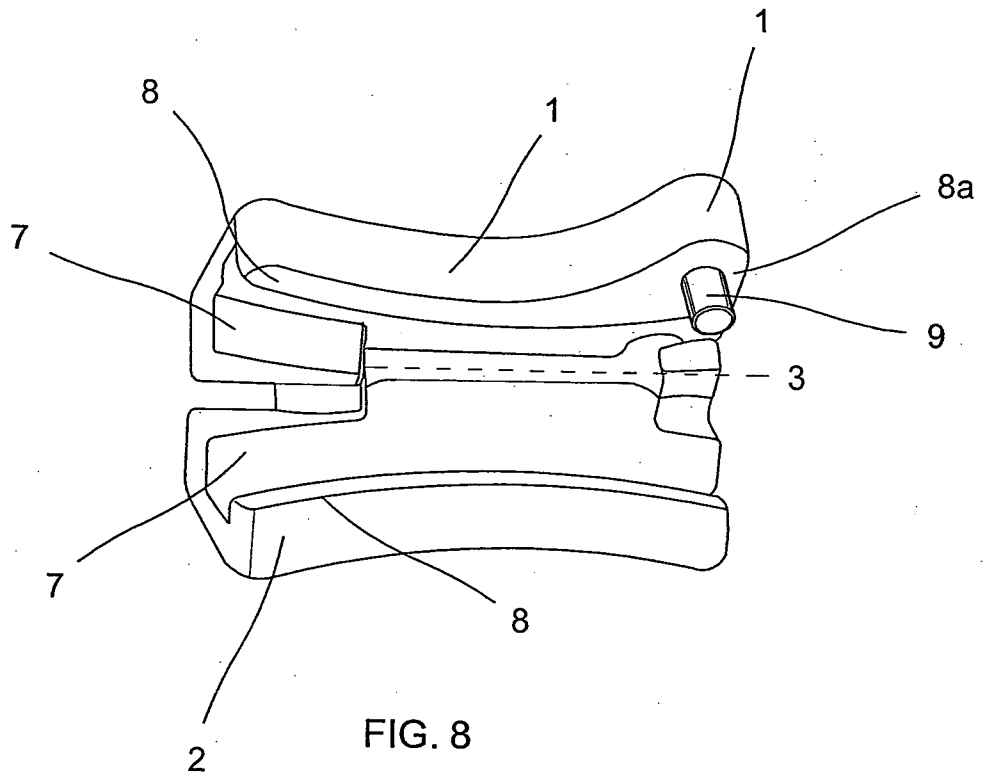


FIG. 8

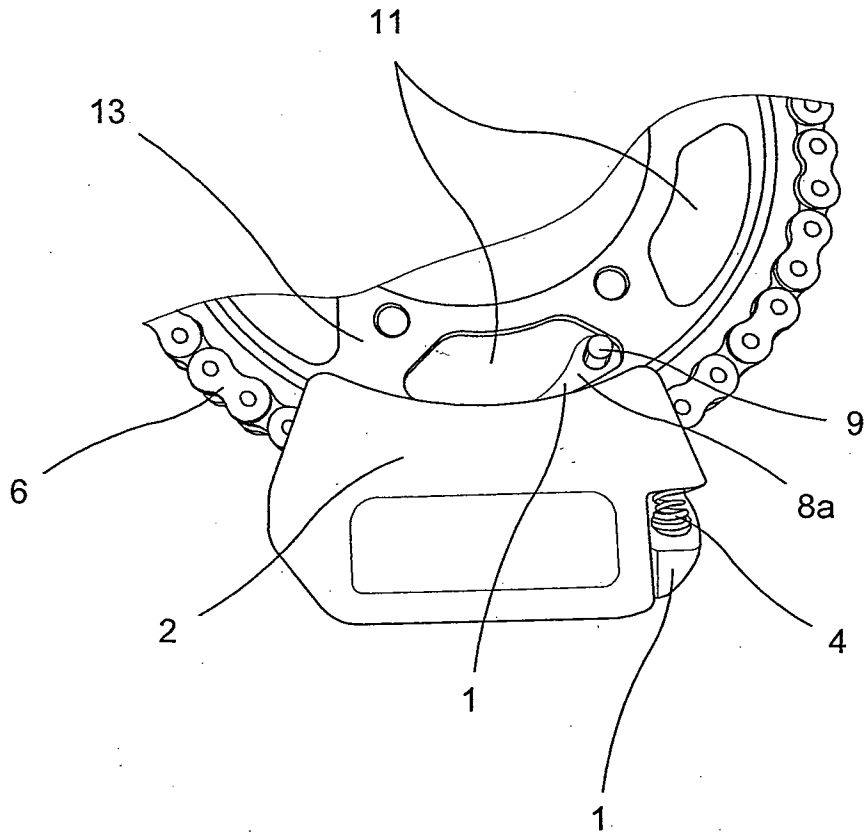


FIG. 9